



Luxembourg, le 17 juillet 2023

Circulaire n° 2023 - 089

# Circulaire

aux administrations communales,

## Objet : Stratégie nationale de stationnement

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

En date du 25 mai 2023, j'ai présenté la stratégie nationale de stationnement à la presse avec le lancement du site [www.parken.lu](http://www.parken.lu). Il s'agit de recommandations concrètes permettant aux communes et aux employeurs de jouer pleinement leur rôle d'acteurs de la mobilité en utilisant de façon ciblée les espaces privés et publics dédiés au stationnement.

En 2021, le Luxembourg comptait environ 900.000 places de stationnement autorisées pour les voitures. Or, la plupart des parkings, soit dans l'espace public, soit au lieu de travail, sont mis à disposition à un prix bas, voire gratuitement. Cela contribue à encourager le transport individuel motorisé, notamment pour se rendre au travail. Rappelons qu'une seule voiture garée dans l'espace public pendant 6 heures empêche 24 automobilistes, par exemple des clients d'un commerce local, de s'y garer pendant un quart d'heure.


**Le cercle vicieux du stationnement** illustré dans le Plan national de la mobilité PNM 2035 présente **un intérêt** non seulement national, mais aussi **local**. Étant donné que les dispositions relatives au stationnement relèvent de la **compétence communale**, votre administration, en tant qu'acteur de la mobilité, pourra avoir un impact positif significatif non seulement sur le choix du mode de transport aux heures de pointe, mais aussi sur la qualité de séjour dans vos espaces publics, la mise en place d'aménagements cyclables sûrs, la promotion de logements abordables ainsi que la disponibilité des emplacements de parking.

Fruit à la fois des meilleures pratiques internationales et d'une collecte de données sans précédent au Grand-Duché, **la stratégie se présente sous forme d'un classeur regroupant dix fiches de travail** qui ont vocation à être mises à jour au fil des années.

**Si ce n'est déjà fait, j'invite votre administration à commander ledit classeur en remplissant le formulaire sur [www.parken.lu](http://www.parken.lu)**, dont ci-contre le code QR. Lors des mises à jour des différentes fiches de travail, votre administration sera avertie via l'adresse e-mail fournie dans le formulaire.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics



Pour des questions relatives à cette thématique, votre administration peut également contacter mes agents via l'adresse e-mail [info@parken.lu](mailto:info@parken.lu). Des formations au sujet de la présente stratégie nationale de stationnement sont en cours de préparation avec l'Institut national d'administration publique (INAP).

Je profite de l'occasion pour rappeler que l'équipe d'experts en planification de la mobilité du ministère est à la disposition des administrations communales pour trouver avec elles les meilleures solutions en termes de mobilité. Enfin, pour faciliter la recherche, toutes les publications et lignes directrices relatives à la planification de la mobilité au Grand-Duché ont été regroupées sur le site [www.luxmobil.lu](http://www.luxmobil.lu). Celui-ci renvoie aussi sur l'Observatoire digital de la mobilité, qui montre les comptages et projections des différents modes de transport concernant votre commune ou sa région.

En vous remerciant d'avance de votre intérêt pour la stratégie nationale de stationnement, je vous prie d'agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma parfaite considération.

**François Bausch**  
Vice-Premier Ministre  
Ministre de la Mobilité et  
des Travaux publics

